



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **39**
- représentés : **5**
TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M. Alain VON WIEDNER	ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG – TRANSFORMATION PARTIELLE EN TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS : ADOPTION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJETS

N° 24-32

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) confiant notamment l'aménagement, l'entretien et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage aux Etablissements de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

VU sa délibération N° 18-101 du 20 décembre 2018 approuvant le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024 ;

VU l'article 149 de la loi N° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et son décret d'application N° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

CONSIDERANT que ce schéma préconise notamment la transformation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Mutzig en terrains familiaux locatifs, au regard de la sédentarité des gens du voyage présents sur le site en question ;

VU sa délibération N° 21-87 du 7 octobre 2021 acceptant de s'associer à ce titre au marché de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale lancé par la Collectivité Européenne d'Alsace et plus particulièrement au lot dédié au recrutement d'un prestataire, urbaniste et sociologue, spécialisé sur les questions de Gens du Voyage ;

VU sa délibération N° 22-53 du 30 juin 2022 acceptant de se porter maître d'ouvrage de la transformation de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG en terrains familiaux locatifs inscrite au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024, sous réserve que l'opération bénéficie de participations financières spécifiques et fléchées à hauteur de 75 % au minimum ;

VU l'appel à projets, lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, subventionnant les créations d'Aires d'Accueil de Gens du Voyage et de Terrains Familiaux Locatifs, ainsi que les transformations partielles d'Aires d'Accueil des Gens du Voyage en Terrains Familiaux Locatifs, à hauteur de 70% ;

ESTIMANT dès lors opportun de s'inscrire dans ce dispositif ;

CONSIDERANT en outre les besoins des occupants, eu égard aux obligations définies par le décret N° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et son arrêté d'application du 8 juin 2021 ;

VU le projet technique y afférent, et dont le montant estimatif des travaux s'élève à 270.000,00 € H.T., se détaillant comme suit :

Désignation	Montant H.T.
Installation de compteurs individuels pour l'électricité	64.500,00 €
Mise à disposition de blocs sanitaires, accessibles PMR et en nombre suffisant	122.500,00 €
Reprise des bâtiments sanitaires existants pour assurer la sécurité physique et la santé des usagers	63.000,00 €
Enfouissement des réseaux extérieurs d'eau, d'électricité et d'assainissement	20.000,00 €

CONSIDERANT que cette opération est ainsi susceptible de bénéficier des concours financiers :

- de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- de l'Etat au titre de l'appel à projets pour la transformation partielle des Aires d'Accueil des Gens du Voyage en Terrains Familiaux Locatifs, lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement,
- de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- des fournisseurs d'énergie, par l'intermédiaire du dispositif Certificats d'Economies d'Energie ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 14 mars 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

1° adopte

la consistance technique du projet de transformation partielle de l'aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG en terrains familiaux locatifs, dont la dépense à engager à ce titre est évaluée à 270 000,00 € H.T.,

2° décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément aux règles de la commande publique,

3° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	270 000,00 €	Aides publiques		
		ETAT : DETR - DSIL	54 000,00 €	20,00%
		ETAT : Appel à projet	142 192,20 €	52,66%
		Collectivité Européenne d'Alsace	16 000,00 €	5,93%
		C.E.E.	3 807,80 €	1,41%
		Autofinancement		
		- Fonds propres	54 000,00 €	20,00%
		- Emprunt		
TOTAL DEPENSES	270 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	270 000,00 €	100%

4° charge

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les concours financiers susvisés, notamment auprès de :

- de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et/ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- de l'Etat au titre de l'appel à projets pour la transformation partielle des Aires d'Accueil des Gens du Voyage en Terrains Familiaux Locatifs, lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement,
- de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- des fournisseurs d'énergie, par l'intermédiaire du dispositif Certificats d'Economies d'Energie ;

5° l'autorise

à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Marianne WEHR

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 mars 2024
- publication sur le site internet le : 29 mars 2024

Acte à classer

DE-24-32

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-29T10-54-32.00 (MI251973266)**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20240328-DE-24-32-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG - TRANSFORMATION PAR TITRE
EN TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS : ADOPTION DE PROJETS
ET DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE D'UN
A PROJETS**Date de décision :** 28/03/2024**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [24-32 AAGV TRANSFORMAYION EN
TERRAINS FAMILIAUX DEMANDES
DE SUBVENTION ADOPTION
PROJET.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/03/24 à 10:54

Par **SEGUIN Muriel****Transmis**

Date 29/03/24 à 10:54

Par **SEGUIN Muriel****Accusé de réception**

Date 29/03/24 à 10:59

